



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/11/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 20

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-quatre, le treize novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, M. JUNQUET Fabien, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

M. BONNASSIOLLE Pierre donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme MULLER Véronique

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

M. BONNASSIOLLE Pierre, Mme HONTAA Corinne, M. MIMIN Matthieu

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 59

Objet : Convention de partenariat avec Unis-Cite pour l'accueil de deux services civiques

Le Service Civique créé par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 et décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public.

Ils accomplissent une mission d'intérêt général dans un des 9 domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation (Solidarité, Santé, Éducation pour tous, Culture et Loisirs, Sport, Environnement, Mémoire et Citoyenneté, Développement international et Action humanitaire et Intervention d'urgence), et ciblés par le dispositif, d'au moins 24 heures hebdomadaires.

Le jeune peut être accueilli soit directement par la collectivité, qui doit au préalable demander un agrément à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS), soit par l'intermédiaire d'une association.

Monsieur le Maire propose d'accueillir, par le biais d'une d'intermédiation Unis-Cité, basée à Pau, deux jeunes en service civique qui seront missionnés dans les domaines suivants :

- Mission 1 : Participer à la coordination d'actions avec les écoles et les associations sportives et culturelles
- Mission 2 : Participer à des actions de communication et de sensibilisation sur les questions d'environnement et de qualité des espaces publics

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 7 novembre 2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention proposée par Unis-Cité pour permettre l'accueil de 2 volontaires en service civique au sein de la Mairie de Nay,

AUTORISE le maire à signer les contrats d'engagement de 2 volontaires en service civique ainsi que les conventions correspondantes avec Unis-Cité,

AUTORISE le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement des indemnités mensuelles complémentaires des volontaires et la prestation d'intermédiation d'Unis-Cité.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA